

Confinement

Point sur le fonctionnement et la gestion de l'aslp

Immo de France : Dès le début l'ensemble du personnel a été mis au télétravail puis au chômage à 50% depuis une semaine. Une employée assure une permanence sur site, à ce jour uniquement le matin. M.Léa en télétravail à 100% peut être contacté par phone ou courriel.

Toutes les AG des bâtiments sont reportées. Immo communiquera à ce sujet en fonction des décisions gouvernementales et de leurs responsables.

Gardiens : Mise en application des gestes barrières : Les deux premières semaines du confinement chaque gardien a pris une semaine de congé par alternance. A ce jour nos deux gardiens sont sur site. Compte tenu que leur profession n'est pas éligible au chômage partiel et pour respecter la distance de séparation, un gardien est dans le bureau l'autre a pris ses quartiers dans le logement vacant à côté du bureau. Horaires de présence sur site sans changement.

Entreprises sous contrats : A l'exception de l'ESAT (entretien des espaces verts) toutes les entreprises ont continué à assurer leurs prestations conformément aux contrats bâtiments ou aslp. Le cas de l'ESAT a fait l'objet de négociations par l'ASLP pour obtenir un minimum de prestations comme l'arrosage et les tailles urgentes. Dans un premier temps deux responsables sont intervenus deux matinées par semaine. A compter du 27 avril, il y aura de 3 à 5 personnes pour assurer les entretiens principaux, l'arrosage et la mise en place de l'essartage du PPRIFF. Pour l'après 11 mai rien n'est arrêté.

Travaux votés en AG : La plupart des travaux ont été suspendus mais depuis le début de la semaine les entreprises reprennent leurs activités dans le respect des gestes barrières. Les travaux les plus urgents passent en priorité et certains sont différés comme les élagages des arbres qui se feront en automne.

Sporting : La remise en service des terrains de tennis et de volley se fera en fonction des directives gouvernementales. Pour la piscine, toutes les interventions dans le local machinerie ont été réalisés. La remise en état de la plage, le nettoyage des bassins et le remplissage ne pourra se faire que lorsque l'on aura l'autorisation d'ouvrir ce genre de piscine. A partir de ce moment il faudra compter un délai d'une dizaine de jours pour que l'ouverture soit effective sauf surprise technique de dernière minute.

Locaux loués : La société Prime comme Mougins danse ont cessé toute activité. L'aslp reste à l'écoute de ces deux loueurs afin de prendre, si nécessaire, les dispositions légales pour leur permettre de passer ce cap difficile jusqu'à la fin de leur confinement.

Je reste à votre disposition

J.Bianchi